

Aude : un contrat en mairie qui a posé des questions d'éthique pour le préfet et son épouse

Le 07 février à 18h25 par A. Ca. | Mis à jour il y [a 20 heures](#)



Jean-Marc Sabathé : "J'ai réagi de façon immédiate et déontologique."
PHOTO/CLAUDE BOYER

Le 28 janvier, l'épouse du préfet a démissionné d'un poste en mairie en raison d'un « possible conflit d'intérêt ».

Le préfet de l'Aude devra patienter. Contacté par nos confrères du Canard Enchaîné, à la suite de l'article paru dans les colonnes de La Dépêche du Midi le 31

janvier, Jean-Marc Sabathé ne découvrira pas [demain matin](#) le sort réservé par le plumitif palmipède à l'emploi si brièvement occupé par son épouse au sein du pôle culturel.

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Actualité oblige, et feuilleton Fillon impose, les péripéties audoises ne devraient trouver place dans les colonnes de l'hebdomadaire que la semaine prochaine. Reste l'indéniable retentissement d'un épisode dans lequel, jugeait hier le préfet de l'Aude, le « contexte national a forcément pesé ». Référence à ce PenelopeGate, dont le Canard a posé les bases le mercredi 25 janvier, trois jours avant que Laure Sabathé ne quitte son poste en mairie.

Un contrat de droit public

Une issue que Jean-Marc Sabathé présente comme inévitable, conclusion d'un feuilleton né à l'automne 2016. L'épouse du préfet, « qui a toujours été salariée dans le privé », précise Jean-Marc Sabathé, est alors « approchée par Pascal Dupont pour un poste ». L'incontournable homme des affaires culturelles en mairie est alors présenté comme « responsable d'une société qui gère le Festival de Carcassonne. M. Dupont ne s'est d'ailleurs jamais présenté comme le directeur du pôle. » Mais c'est bien d'un contrat lié à la commercialisation du futur Palais des Congrès, une fois le Dôme repensé, qu'il est question.

Candidature, entretien, embauche. L'épouse du préfet signe un CDD de quatre mois, voué à s'achever à l'ouverture définitive du Palais. Contrat de droit privé, pense le préfet. Jusqu'à ce que, le vendredi 27 janvier, un fonctionnaire ne lui signale « l'étonnement de certains élus de l'opposition au sujet du contrat ». Jean-Marc Sabathé découvrira là, assure-t-il, que le CDD en question est bien relié au budget de la Ville. Un point qui, insiste-t-il, ne pose pas de problème de légalité : « Il s'agissait d'un contrat lié à un accroissement de tâche, qui de ce fait n'aurait pas eu à passer au contrôle de légalité. Pas un emploi fictif, mais réel, légal, payé 1 700 € par mois. »



Pas de problème de légalité, une question d'éthique

Pas de problème légal. Mais une question « d'éthique », poursuit-il, illustrant le propos : « Il y a la question d'un possible conflit d'intérêt, d'usage d'une influence. C'est exactement la question posée pour Fillon et la mission de son cabinet pour

Aude : un contrat en mairie qui a posé des questions d'éthique pour le préfet et son épouse

Axa. Imaginez que la mairie demande une aide de l'Etat pour refaire le parvis du Dôme... »

Pas d'autre issue possible donc que de demander « immédiatement à ma femme de démissionner ».

Avec, au passage, un coup de fil au maire pour s'étonner qu'un tel contrat soit passé sans qu'un élu ou la DRH ne pointe l'écueil : « On aurait pu m'appeler. » Depuis la démission, Jean-Marc Sabathé a donc répété à La Dépêche, au Canard et L'Indépendant Midi Libre l'origine de l'histoire, inévitablement remontée jusque dans les hautes sphères. Avec la certitude d'avoir « réagi de façon immédiate et déontologique ». Concluant, dernière référence à l'actualité : « Je me sens sincèrement honnête. »

La société domiciliée en préfecture a été radiée

En quelques jours, Laure Sabathé aura dû quitter son emploi en mairie, mais aussi oublier sa société. Le 1er février dernier, l'entreprise baptisée de son nom a été radiée des registres. Une décision là encore prise au nom de l'éthique, précise le préfet Jean-Marc Sabathé.

Car c'est bien au [52 rue Jean-Bringer](#), adresse de la préfecture, qu'était domiciliée l'affaire personnelle de son épouse, créée dans le secteur commercial : « Mon épouse était agent immobilier à Paris, puis est passée indépendante. Lorsque nous sommes arrivés à Auch, elle craignait de ne pas trouver de travail et a donc déposé les statuts de sa société à la CCI, en la domiciliant en préfecture, là où nous habitons, comme à Carcassonne. Elle a donc ici aussi déposé les statuts à la CCI. Ce n'est pas illégal, encore une fois. Mais la prochaine fois, je l'inviterai à déposer le nom de sa société sur une boîte postale. »